



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'aide social, éducatif et culturel ;

VU le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 modifié relatif au Conseil National de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse ;

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 août 2011, portant nomination des membres du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2014 donnant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Deux-Sèvres ;

Après avis du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du 22 avril 2015 ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

ARRETE

Article 1er : L'association « **UNIVERSITE POPULAIRE SUD DEUX-SEVRES** », dont le siège social est situé 8 Place René Groussard - 79500 MELLE, est agréée comme association de Jeunesse et d'Éducation Populaire sous le numéro : **79 JEP 2015-03**.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Niort, le 23 avril 2015

Pour le Préfet,
Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Pôle Cohésion Sociale

Catherine RIBAUT